

Notice concernant l'échantillonnage pour la détermination de la teneur et le dénombrement des cellules du lait d'animal individuel

1. Champ d'application

Les conditions générales (voir : www.suisselab.ch) et les règles détaillées ci-après sont valables pour les relations commerciales entre les clients et Suisselab.

2. Traitement des échantillons

Suisselab SA endosse la responsabilité du traitement correct et approprié des échantillons destinés à l'analyse sur les taux d'urée et de cellules, dès leur réception au laboratoire. La validité des résultats se réfèrent exclusivement aux caractéristiques et à l'état des échantillons au moment de leur réception par Suisselab SA.

Le client est responsable du prélèvement et donc de la représentativité des échantillons.

3. Prélèvement des échantillons

Un échantillon représentatif ne peut s'obtenir qu'en prélevant sur deux traites (matin et soir) une quantité équivalente de lait. L'échantillon doit toujours provenir de la traite complète d'une vache (représentativité du taux de matière grasse).

Nous vous conseillons d'établir une liste des vaches correspondant aux étiquettes des flacons, ceci afin d'attribuer les résultats en conséquence. L'attribution des résultats est l'affaire du client.

4. Marquage des flacons

Suisselab SA fournit des flacons contenant une tablette d'agent conservateur (Bronopol). Les étiquettes munies de code-barres servent à marquer les flacons de manière à éviter toute confusion.

L'étiquette est autocollante, elle ne doit donc pas être humectée.

Veillez à la coller sur la ligne marquée selon la flèche, soit à env. 3 cm du fond. En raison de la forme légèrement conique du flacon, il n'est pas possible de coller l'étiquette le long de la ligne sans faire de plis. Ceux-ci sont absolument à éviter dans la zone du code-barres en raison des problèmes de lecture. Mieux vaut donc une étiquette collée légèrement de travers qu'une étiquette plissée.



5. Commande de matériel

Les boîtes d'expédition et les flacons peuvent être commandés au moyen du formulaire prévu à cet effet. Les frais d'expédition sont pris en charge par Suisselab SA.

6. Transport des échantillons

Les «oreilles» du couvercle doivent être tournées vers le bas pour le transport des flacons dans la boîte bleue. La longueur du flacon est prévue de sorte à ce que le flacon ainsi posé correctement ne bouge plus une fois la boîte fermée.



Plusieurs boîtes en plastique peuvent être ficelées en un paquet à l'aide des oeilletons prévus à cet effet. Les boîtes individuelles peuvent être envoyées sans être ficelées. Veillez à ce que seule l'étiquette avec l'adresse "*Schweiz. Fleckviehzuchtverband, 3052 Zollikofen*" soit visible sur le paquet.

Les boîtes sont pourvues d'une adresse "envoi commercial réponse" (GAS). Celles-ci ne doivent donc pas être affranchies pour leur envoi par la Poste. Pour chaque envoi, un forfait pour frais de port est facturé par Suisselfab.

7. Communication des résultats

Les résultats sont communiqués au moyen d'un rapport écrit envoyé par courrier A. Le délai d'attente est d'environ une semaine après l'envoi des échantillons.

Lorsqu'un échantillon ne peut pas être analysé, un code figure à la place du résultat :

Code A = Lait coagulé

Code B = Lait huileux

Code C = Flacon insuffisamment rempli

Code D = Flacon renversé

8. Indications générales sur la détermination du taux de cellules

Grâce au dénombrement cellulaire du lait de chaque animal le producteur dispose d'un outil précieux pour contrôler l'état de santé de la mamelle de ses animaux. Un contrôle régulier permet de détecter rapidement des mammites subcliniques (mammites cachées).

D'après l'article 6 de l'ordonnance sur l'hygiène en production laitière, il est obligatoire de contrôler périodiquement l'état sanitaire de la mamelle de toutes les vaches dont le lait est commercialisé. Ce contrôle peut se faire au moyen du test de Schalm ou par la détermination en laboratoire du taux cellulaire. En raison de la conservation des échantillons les résultats du dénombrement cellulaire n'ont qu'une valeur indicative.

9. Aide pour l'interprétation des résultats sur les cellules (valeurs indicatives)

- Le lait provenant d'une mamelle saine contient en général moins de 150'000 cellules / ml.
- Pour une même vache, plusieurs résultats cellulaires successifs supérieurs à 250'000 cellules / ml peuvent présager une mammite subclinique (cachée).
- Du lait contenant plus de 400'000 cellules / ml provient de mamelles de vaches malades et ne devrait pas être commercialisé. Attention! Lors d'un résultat exceptionnellement élevé du taux de cellules, il s'agit très probablement d'une inflammation aiguë de la mamelle qui vraisemblablement a déjà été traitée au moment de la réception des résultats.
- Lors d'un taux cellulaire élevé, un test de Schalm doit en premier lieu être pratiqué, afin de mettre en évidence le ou les quartiers malades. Lors de mammites chroniques, il

est conseillé de faire pratiquer une analyse bactériologique, afin de combattre de manière ciblée, et donc plus efficacement, le ou les agents pathogènes responsables.

10. Généralités sur les teneurs en urée du lait

- Grâce à la détermination pour chaque animal du taux d'urée dans le lait, le producteur dispose de renseignements précieux pour le contrôle de l'affouragement de son troupeau.
- Un manque ou un excès de protéines, respectivement d'énergie, peuvent ainsi être mis en évidence dans l'alimentation des vaches laitières.
- Des erreurs dans les apports alimentaires peuvent ainsi être évités sur le long terme et permettre une amélioration de la santé et de la fertilité du troupeau. Grâce aux résultats de ces analyses le producteur peut mieux cibler l'emploi des aliments concentrés : il peut parvenir ainsi à une plus grande production de lait en distribuant la même quantité de ces aliments, ou produire la même quantité de lait avec une plus faible utilisation.

11. Aide pour l'interprétation des résultats sur le taux d'urée

urée	protéines	La ration contient:
bas	bas	manque de protéines brutes, manque d'énergie
bas	bon	manque de protéines brutes
bas	élevé	manque de protéines brutes, trop d'énergie
bon	bas	manque d'énergie
bon	bon	affouragement correct
bon	élevé	trop d'énergie
élevé	bon	Trop de protéines brutes, manque d'énergie
élevé	gut	Trop de protéines brutes
élevé	élevé	Trop de protéines brutes, trop d'énergie

- Un taux d'urée d'environ 15 à 30 milligrammes par décilitre de lait est considéré comme normal.
- Pour la race tachetée rouge un taux protéique d'environ 3.10 à 3.40 g / 100g est normal.
- L'établissement d'un plan d'affouragement constitue une bonne base pour une interprétation juste des résultats d'analyse.
- Les vaches en deuxième moitié de lactation ont d'autres exigences que celles en début de production.

12. Demandes de précisions et réclamations

Les mesures de contrôle et les résultats de l'assurance de la qualité peuvent être consultés au laboratoire, sur demande. Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Suisselab SA Zollikofen, juillet 2009